



Syndicat Intercommunal
du Grand Vallat

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 013-241300425-20231218-23_05_32-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre,

N°23.05.32

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Madame Amapola VENTRON,

Présents	10
Pouvoirs	2

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 11 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Corinne LE MEUT, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON et Christian TANTI.

POUVOIRS : Richard MALLIÉ à Philippe ARDHUIN et Dominique VALÉRA à Robert CANAMAS.

OBJET :
REACTUALISATION
DE LA DELIBERATION
N°23.03.20
CONCERNANT LES
CONTRATS
D'APPRENTISSAGE

Madame la Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans et sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui;

Madame la Présidente propose la réactualisation
exposé ci-dessous :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée maximum de la formation
Informatique	1	Technicien supérieur système et réseau (BAC+2)	1 an
Informatique	1	Manager de portefeuille projets-cybersécurité (BAC+5)	2 ans

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Madame la Présidente
Après avoir délibéré à l'unanimité

-**Autorise** Madame la Présidente à conclure pour l'année scolaire 2023-2024, et 2024-2025 deux contrats d'apprentissage pour le service informatique conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée maximum de la formation
Informatique	1	Technicien supérieur système et réseau (BAC+2)	1 an
Informatique	1	Manager de portefeuille projets-cybersécurité (BAC+5)	2 ans

-**Dit** que les crédits figureront aux budgets 2024 et 2025,

- **Autorise** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif,

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : et de la
publication le :



Amapola VENTRON,
Présidente

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_05_32
Objet :	Réactualisation de la délibération sur les contrats d'apprentissage
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique :	013-241300425-20231218-23_05_32-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20231218-23_05_32-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Délibération) Nom original : 23.05.32 Réactualisation delib Contrats Apprentissage.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20231218-23_05_32-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	684.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	22 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 décembre 2023 à 16h06min13s	Reçu par le MI le 2023-12-22